



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Bureau	En exercice
30	30

PRESENTS	27
POUVOIRS	1
ABSENTS	2

BUREAU
SEANCE DU LUNDI 15 JUIN 2026Date de la Convocation
9 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi quinze juin à dix-sept heures, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, 10 Route de Técoü - 81600 Técoü, sous la présidence de Monsieur Christophe GOURMANEL, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Richard ANGOSTO, Eric BEILLEVAIRE, Bertrand BOUYSSIÉ, Sébastien BRAYLE, Evelyne BRETAGNE, Sébastien CHARRUYER, Fabien FENESTRE, Patrice GAUSSERAND, Nicolas GÉRAUD, Christophe GOURMANEL, Christophe HERIN, François JONGBLOET, Louisa KAOUANE, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Régine MOULIADE, Antony MOUSSU, Pascale PUIBASSET, Daniel RIBES, Pascal ROBERT-COLS, Jean-Brice TERZIEFF, Lara TREGAN, Gilles TURLAN, Benjamin VERDEIL, François VERGNES, Béatrice VICENTE, Francis YECHE

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Stéphanie NADAÏ-PUECH à Christophe HERIN

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Marie MONTELS, Ludivine PAYA

Secrétaire de séance : Christophe HERIN

N°32_2026DB

ACTES : 1.1.8

OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 05- Attribution des accords-cadres relatifs aux Travaux de sécurisation des bâtiments communautaires

Exposé des motifs

Il s'agit de l'attribution des accords-cadres, à bons de commande mono attributaire avec un montant maximum de commandes, relatifs aux « Travaux de sécurisation des bâtiments communautaires » lancés en procédure adaptée du 23 février 2026 au 23 mars 2026.

Ces accords-cadres sont répartis en 4 lots :

Lot n°1 : Visiophonie

Lot n°2 : Alarmes PPMS

Lot n°3 : Clôtures Portails Portillons Serrurerie extérieure

Lot n°4 : Vitrophanie

Les accords-cadres prennent effet à leur notification, pour une durée initiale de 12 mois. Ils sont renouvelables 3 fois par reconduction tacite, pour une période de 12 mois.

Les présents accords-cadres consistent à apporter une solution aux besoins de la collectivité en matière de protection des personnes, de contrôle d'accès, de confinement ou de dissuasion sur l'ensemble du patrimoine bâti communautaire : écoles, crèches, médiathèques, bâtiments administratifs, équipements sportifs et culturels, pépinières d'entreprises.

Le Bureau,

Où cet exposé,

Vu les articles L 2123-1-1 et R 2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°115_2026 du 4 mai 2026 portant sur les délégations du Conseil au Bureau et au Président, notamment le 2^{ème} alinéa des délégations au Bureau,

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 8 juin 2026 en formation consultative,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **attribue** les accords-cadres relatifs aux « Travaux de sécurisation des bâtiments communautaires » aux entreprises suivantes :

Lot n°1 Visiophonie

SPIE Building solutions

Direction opérationnelle Occitanie – Site de Ranteil

42 Chemin Einstein

81012 ALBI Cedex 9

Pour un montant maximum de commandes pour la durée de chaque période de 12 mois de 75 000.00 euros HT, soit 300 000.00 euros HT sur 48 mois.

Lot n°2 Alarmes PPMS

SPIE Building solutions

Direction opérationnelle Occitanie – Site de Ranteil

42 Chemin Einstein

81012 ALBI Cedex 9

Pour un montant maximum de commandes pour la durée de chaque période de 12 mois de 50 000.00 euros HT, soit 200 000.00 euros HT sur 48 mois.

Lot n°3 Clôtures Portails Portillons Serrurerie extérieure

DIRICKX

197, Route de Paris

31150 SAINT ALBAN

Pour un montant maximum de commandes pour la durée de chaque période de 12 mois de 100 000.00 euros HT, soit 400 000.00 euros HT sur 48 mois.

Lot n°4 Vitrophanie

CONFORT GLASS

6 boulevard des Monts d'Or

69580 Sathnoay-Camp

Pour un montant maximum de commandes pour la durée de chaque période de 12 mois de 37 500.00 euros HT, soit 150 000.00 euros HT sur 48 mois.

- **autorise** le Président à signer les marchés.

Vote Pour : 28
Vote Contre : 0
Abstention : 0
Non-participation au vote : 0

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le **24 JUIN 2026**

- publication - mise en ligne

Le **24 JUIN 2026**

Et/ou notification

Le

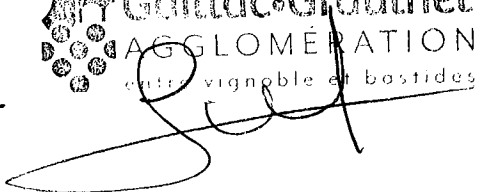
Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Christophe HERIN



Gaillac-Graulhet
AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides



Le Président,
Christophe GOURMANEL